

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

Nombre des conseillers présents

12

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

**Etaient présents** : Mme BARTHEL Myriam, Adjointe, M DELANZY Hervé et DEL PIZZO André, adjoints, M WALLERICH Jean-Philippe, M DANN Paul, M. PERIGNON Lionel, Mme FROMHOLTZ Stéphanie, M VINCENT Emmanuel, Mme HOFFMANN Corinne, M MENNEL Frédéric, M KEFF Christian  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme BERNARD Stéphanie, M STUTZINGER Thierry, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie

1) Heures supplémentaires suite aux congés maladie d'un agent CUI

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de 169 heures supplémentaires à Mme PARMENTIER Véronique, agent territorial d'animation pour le remplacement d'un agent d'animation du périscolaire en maladie. Les heures supplémentaires seront rémunérées sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325 du grade d'adjoint territorial d'animation.

Ces heures correspondent à 35 h 00 pour le mois d'avril 64 h 30 pour le mois de mai et 69 h 30 pour le mois de juin.

2) Marché de travaux dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école et du périscolaire

Madame le Maire rend compte de la consultation du marché à procédure adaptée qu'elle a lancé pour des travaux dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école et du périscolaire  
La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai 2017 à 14 h 30 et a redemandé une négociation à toutes les entreprises. Suite à cette demande, le marché a été attribué à l'entreprise STRADEST domicilié à HAUCONCOURT pour un montant de 65314.50 H.T. soit 78377.40 TTC.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte de cette décision, accepte le marché à l'unanimité et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

3) Forêt communale de HAUTE-KONTZ Travaux sylvicoles 2017

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité le devis présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux sylvicoles de l'année 2017 d'un montant de 5091,90 €H.T.

Les points concernant la mutualisation des services par la CCB3F et l'approbation des statuts du nouveau syndicat de « Moselle Aval » ont été reportés à une séance ultérieure.

Pour copie conforme  
HAUTE-KONTZ le 30 juin 2017  
Le Maire,

THILL Marie-Josée